

N° 47
10 F
Avril
2000

La Page

FETES DE QUARTIER

Les réjouissances
se préparent dès
maintenant. ► PAGES 4 ET 6DU 14^E ARRONDISSEMENT

LA CITOYENNETE EN MARCHÉ

Au Fiap (rue Cabanis), le débat organisé par le Collectif des citoyens sur le droit de vote des étrangers dès les prochaines élections municipales a rassemblé une centaine de personnes. ► PAGE 2

COUP DE FREIN AU TOUT AUTOMOBILE

Les associations du quartier Alésia-Tombe-Issoire consultent les habitants. Objectif : réaménager un carrefour parmi les plus dangereux de Paris, à proximité d'un groupe scolaire. ► PAGE 6

DIFFUSEURS DE PRESSE : L'ASPHYXIE ?

Après l'implantation d'un Relais H avenue du Général-Leclerc, les marchands de journaux du quartier se plaignent d'un durcissement des conditions commerciales. Coïncidence ? ► PAGES 4 ET 5



PORTE DIDOT, LA SANTE EN DEBAT

Au "café éthique", dans une brasserie de la porte Didot, professionnels de la santé, usagers de l'hôpital et penseurs réfléchissent sur la médecine. Sain et instructif. ► PAGE 8

Prison de la Santé Derrière les barreaux la solidarité

● Alertés par la dénonciation des conditions de vie déplorables faites aux prisonniers de la Santé, tous les regards se tournent vers les hauts murs du boulevard Arago. A deux pas de là, rue Ferrus, nous avons rencontré des jeunes bénévoles qui viennent en aide aux détenus de la dernière prison parisienne.



Rares sont ceux qui peuvent, à leur guise, aller et venir en prison. Outre les rois de l'évasion, on songe bien sûr aux "institutionnels", surveillants, travailleurs socio-éducatifs ou enseignants. Mais à côté de ces professionnels, des bénévoles franchissent aussi régulièrement les grilles (voir encadré). Parmi eux, les membres du Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (Génépi) cherchent à remplir deux missions : enseignement, comme le nom l'indique, mais aussi sensibilisation du grand public à l'univers carcéral. Fabienne et Léonor, étudiantes en droit et "génépistes", franchissent ainsi une fois par semaine la haute porte de la maison d'arrêt

de la Santé (1) pour donner leurs cours aux prisonniers. "Au début on imagine qu'on sera en face de gens dépressifs ou abattus. Et puis finalement, on trouve des gens cherchant à dédramatiser ! Venir à la Santé devient un bon moment parmi d'autres de notre semaine", témoigne Fabienne.

Forte de ses presque 900 membres, l'association fêtera, l'année prochaine, ses vingt-cinq ans d'existence. Active dans une soixantaine d'établissements pénitentiaires, ses locaux nationaux sont hébergés depuis quinze ans à l'annexe du Tribunal de grande instance de Paris, à quelques pas de la prison de la Santé. "Être autorisé à pénétrer vraiment en détention, et pas

seulement au parloir, est une particularité de l'association", précise sa présidente Cécile Rucklin. "Nous nous complétons parfaitement avec d'autres intervenants bénévoles comme les Visiteurs de Prisons".

Au Génépi, enseigner dépasse le simple cadre scolaire (d'autant que des enseignants en titre interviennent aussi en prison). En plus des classiques cours de soutien en langues, en maths ou en français, les "génépistes" animent des activités socioculturelles allant des cours de guitare à la danse folklorique, en passant par les jeux de société. Plus spécifiquement, une trentaine d'étudiants travaillent à l'alphabétisation des détenus (30 % environ sont illettrés). D'autres ► SUITE PAGE 3

PHOTOS : FRANÇOIS HEINZ ET JOHN KIRBY ARBAHAM

02 fol 6 29598

VOUS POUVEZ VOUS EMBRASER

Le soleil était là. Petit miracle d'un samedi de février. Soleil trompeur. Les futurs mariés étaient là aussi, sur le perron de notre proximale mairie, les témoins, et la famille, venue de loin, et les amis. On nous fit entrer, on nous fit asseoir, puis on nous fit asseoir un peu plus près, finalement on nous fit nous lever. Entre monsieur l'adjoint au maire, avec un sourire grassouillet, et une phrase d'accueil joviale pour mettre tout le monde à l'aise : "Ahhh, ça fait plaisir de voir un mariage de Français !... Ce matin, j'ai pas eu un seul Français jusqu'à maintenant." Petit hoquet satisfait de monsieur l'adjoint au maire. Dans la salle, la température a nettement baissé. Monsieur l'adjoint au maire est un professionnel, il sait assouplir la solennité du cérémonial et s'enquiert prestement de l'origine des mariés. L'Auvergne, ahhh... Il connaît ! Quel bonheur, c'est central : il y a de la marge. Il recommande une auberge, il connaît les réponses du jeu des mille francs, il connaît le plateau de Millevaches, ça sent déjà le casse-croûte, et nous met en garde contre ce fichu croisement où se cachent toujours les gendarmes. Monsieur l'adjoint au maire est un professionnel, mais il sait les petits soucis de son bon peuple français, et sait rire du képi. Il en rit seul. L'affaire touche à sa fin, il faut emballer, rappelons donc vite fait, entre personnes civilisées, les devoirs des époux : "Vous vous devez fidélité, secours, assistance, etc. Enfin, vous, vous comprenez ce que je raconte... Si vous aviez vu ce matin : y avait que des Arabes ! Alors, ce que je viens de dire, hein..."

On fait la quête pour les bonnes œuvres. Du fond, une voix courroucée demande si les "Arabes" ont le droit de donner aussi. La belle salle de réception de la mairie du 14e se vide dans une consternation glacée. Les phobies qui habitent monsieur l'adjoint au maire le conduisent à une affligeante erreur d'analyse et, plus grave, à un complet fourvoiement sur la nature de sa charge officielle. Les youyous et les rires sonores qui ont cascadé ce matin-là sur le grand escalier, les chants arabes, beaux et joyeux, qui réveillèrent les murs épais de la mairie sont très exactement le contraire de l'invasion hostile, de la submersion culturelle qui hante notre pauvre adjoint au maire. Ce défilé festif démontre le prix que ces familles portent à cette union scellée par la République, française et laïque. C'est justement là que commence l'intégration, et le désir d'intégration. Enfin, la franchouillardise n'est pas une tare en soi, elle peut être généreuse et bienveillante. Lorsque Pierre Dangles, un représentant de la République officiant comme tel, se permet, en plein mariage, des flatulences xénophobes pas même dignes d'une tournée électorale avinée, la bonhomie couperosée tient de la bouffissure pathétique et nocive. Le relâchement mental et les incongruités verbales de monsieur Dangles lui ont valu une éphémère mais cuisante renommée : une réaction officielle du Mrap, un article dans "Le Monde", repris ensuite par "Le Canard enchaîné", "Libération" et "Le Nouvel Observateur"...

PASCAL ANDRÉ

Au Fiap

Forte participation pour le droit de vote

● A l'initiative du Collectif des citoyens du 14e, une centaine de personnes ont débattu du droit de vote des résidents étrangers.

Si les habitants du foyer des Arbustes pouvaient voter, il y a longtemps que la mairie se serait occupée de leurs problèmes." En une phrase, Pierre Castagnou, conseiller socialiste du 14e, a résumé l'effet concret que pourrait avoir l'élargissement aux étrangers non européens du droit de vote aux élections municipales : la reconnaissance de leur existence et de leur place dans la cité.

Faire progresser l'égalité et approfondir la citoyenneté, c'est possible dès 2001, était venu dire le public du débat organisé le 14 mars par le Collectif des citoyens du 14e. La salle Lisbonne du Fiap (rue Cabanis) était comble, et une centaine de personnes ont pu entendre la politologue Catherine Wihtol de Wenden relater la déjà longue histoire de la revendication du droit de vote des résidents étrangers. Depuis un quart de siècle, en effet, les prises de position se sont succédées pour demander l'accès à la citoyenneté d'une population durablement installée dans notre pays mais exclue de toute décision politique...

Les Français sont "prêts"

Aujourd'hui, a ensuite souligné Mouloud Aounit, secrétaire général du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap), la plupart des verrous entravant la marche vers l'égalité se lèvent : le vote des ressortissants de l'Union européenne montre que la participation d'étrangers aux élections françaises ne menace pas la souveraineté nationale ; l'éclatement de l'extrême droite permet enfin de dépassionner le débat ; et l'opinion publique (à 52 %, selon un récent sondage), comme de nombreux responsables politiques (y compris à droite), se dit favorable à cette mesure. On est donc loin de 1985, quand, après avoir promis de le mettre en place, François Mitterrand affirmait que les Français n'étaient "pas prêts" à accorder le droit de vote aux résidents étrangers. Comme l'a dit Mouheddine Cherbib, au nom d'associations de résidents étrangers, il est temps d'"élargir les frontières de la démocratie".

Public convaincu, mais néanmoins exi-

LA PERLE DU CONSEIL

Lors du conseil d'arrondissement du 13 mars, Pierre Castagnou (conseiller municipal PS) demandait à Lionel Assouad quelles propositions avaient été faites par la mairie du 14e dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville ainsi que les modalités de consultation des habitants et des associations concernés. Le maire lui répondit qu'il envisageait la couverture du périphérique. Surpris, Pierre Castagnou lui fit aussitôt remarquer que cette dernière, déjà décidée, relevait de la région Ile-de-France dans le cadre du contrat de plan et n'avait rien à voir avec la question posée. Mal à l'aise et se raccrochant aux branches, le maire a réagi en se félicitant de la couverture du périphérique et en se déclarant incapable de répondre à la question posée par manque d'information. Non content de pouvoir différencier ce qui relève de la Ville ou de la Région, le maire semble être tenu à l'écart des informations essentielles touchant son arrondissement. M.R. Prochains conseils d'arrondissement : les 15 mai, 13 juin et 27 juin à 19 heures, salle des mariages de la mairie.

gent : "Le droit de vote n'est pas une fin en soi", a ainsi rappelé Stéphane Hessel, citoyen du 14e, qui s'était engagé auprès des sans-papiers de l'église Saint-Bernard, en 1996. "Il ne suffit pas d'être électeur pour être citoyen." Point de vue partagé par le sociologue Robert Cuq, qui s'est fait l'apôtre de la démocratie participative telle que l'incarnent les associations. Il a défendu l'idée de structures d'accueil et de participation. Autres axes de réflexion qui deman-

plaires qui peuvent peser sur l'avenir, lui a répondu Sergio Coronado. On verra, au Sénat ou ailleurs, d'où viennent les blocages." "C'est une question de volonté politique, a renchéri Pierre Castagnou, les partis doivent prendre leurs responsabilités. Il y a aujourd'hui une majorité à l'Assemblée pour faire avancer ce projet."

La soirée prenait des airs de campagne électorale. Quoi de plus normal quand on parle de droit de vote ? Dommage que les



Les partisans du droit de vote des étrangers dès les prochaines municipales ont fait salle comble, le 14 mars au Fiap (rue Cabanis). (PHOTO : FRANÇOIS HEINTZ)

ent encore à être creusés : si la citoyenneté est élargie aux étrangers, que devient la nationalité ; en n'accordant ce droit qu'aux élections municipales, ne risque-t-on pas d'instaurer une "sous-citoyenneté" ?

Une question de volonté politique

Plus offensif, l'écologiste Sergio Coronado a pu annoncer que la proposition de loi déposée par les députés Verts sera débattue à l'Assemblée le 2 mai prochain. La mesure pourra-t-elle entrer en vigueur dès 2001 ? Les contraintes institutionnelles (vote conforme du Sénat, puis réunion du Congrès ou référendum d'initiative présidentielle) ne nous condamnent-elles pas à l'échec ? "La situation est bloquée, a plaidé la socialiste Chantal Morel, il faudra attendre 2002." "Il y a des votes exem-

"citoyens résidents", du foyer des Arbustes ou d'ailleurs, aient boudé la réunion. Mais cette "discretion" n'est-elle pas aussi un des défis que permettrait de relever le droit de vote : "casser l'immigré", c'est-à-dire intégrer pleinement les 2,2 millions d'étrangers extra-communautaires vivant et travaillant en France (dont 80 % sont titulaires d'une carte de séjour de dix ans). Faire en sorte, comme s'y emploie depuis trois ans le Collectif des citoyens en venant en aide aux sans-papiers, qu'"un étranger qui vit avec nous depuis dix ans ne soit plus un étranger".

OMAR SUFI

Le Collectif des citoyens du 14e peut fournir une documentation détaillée concernant le droit de vote des étrangers (disponible c/o LDH section 14e, 27 rue Jean-Dolent, tél.-fax : 01.45.38.52.19).

MUNICIPALES : REGARDE LES ELEPHANTS TOMBER

Pierre Castagnou qui rit : il a réuni sur son nom les suffrages des deux tiers des adhérents socialistes du 14e et devrait donc conduire la liste du PS aux prochaines élections municipales. Pierre Castagnou qui pleure : le candidat qu'il soutenait dans la course à l'Hôtel de Ville a bifurqué sans prévenir vers un poste gouvernemental. Exit Jack Lang, place à Bertrand Delanoë, avec lequel Castagnou devra se réconcilier.

Autre "pointure", le vice-président vert de l'Assemblée nationale, Yves

Cochet, n'a quant à lui pas su séduire les militants écologistes de l'arrondissement, qui lui ont préféré un adhérent récent, mais du cru, René Dutrey.

A droite, on semble au contraire mieux accepter l'idée d'un parachutage, avec le choix probable de Philippe Séguin qui, cornaqué par la députée Nicole Catala, pourrait faire campagne dans le 14e... A moins que, comme l'an dernier, l'ancien président du RPR ne renonce devant l'obstacle. Le suspense est décidément insoutenable. O.S.

CULTE DE LA PERSONNALITE

Serait-ce le chant du cygne ? Dans le numéro de février de "Nouveau Journal du 14e" (distribué gracieusement dans nos boîtes aux lettres malgré un prix affiché de 10 F), notre maire n'apparaît pas moins de neuf fois ! Soit deux photos de plus que l'ensemble des réalisations municipales dont ce bulletin (en cette année préélectorale) est censé faire la

promotion ; et quatre de plus que l'ensemble des autres personnalités photographiées.

Aux fans de Lionel Assouad (il paraît qu'il y en a), nous recommandons les pages 8 et 9 : notre "Petit Père" y a droit à quatre clichés. Une double page à conserver et à encadrer, des fois qu'un tel feu d'artifice (et un tel candidat) ne se représente pas. O.S.

URBANISME ET DEMOCRATIE COMMUNIQUE

Un article paru dans "Le Monde" du 11 mars fait un amalgame malheureux entre les adhérents d'Urbanisme et démocratie et certains membres de la section du 14e des Verts. Le bureau de l'association tient à apporter les précisions suivantes.

"Nos règles de fonctionnement précisent que toute personne appartenant au bureau ne peut se porter candidate sur quelque liste électorale que ce soit sans être immédiatement démissionnaire du bureau. En outre, les statuts de l'association précisent que nul membre d'Urbanisme et démocratie ne peut se prévaloir de son appartenance à l'association durant une campagne électorale.

"René Dutrey, ayant annoncé au bureau son désir de se porter candidat aux prochaines élections, a démissionné du poste de président de l'association depuis l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre dernier. Il a été remplacé à ce poste par Jean-Paul Armangau.

"Dans l'article cité en objet, la journaliste laisse entendre que l'association de quartier aurait influencé les décisions de certains adhérents "Verts" dans le vote d'investissement.

"Le bureau d'Urbanisme et démocratie indique que si les membres de l'association ont bien évidemment la liberté d'adhérer au parti politique de leur choix, il ne saurait être question de faire de l'association de quartier un instrument d'enjeu électoral. Dans l'affaire qui nous intéresse, les récents adhérents de la section "Les Verts 14e" ne sont pas tous, loin s'en faut, des personnes issues du milieu associatif et l'association n'a aucunement cherché à s'immiscer dans le fonctionnement de la section locale.

Dans la campagne électorale qui débute, il est primordial qu'Urbanisme et démocratie, association de quartier, reste et apparaisse toujours comme totalement indépendante. Elle le fera savoir à toute occasion."

URBANISME ET DEMOCRATIE

● Farouchement indépendante

Qu'on se le dise : nous sommes en campagne électorale. Un an avant le scrutin, les principales investitures seront bientôt bouclées, et la préparation des municipales de 2001 a d'ores et déjà commencé.

"Journal farouchement indépendant", c'est ce que précisait l'en-tête du premier numéro de "La Page", il y a plus de dix ans. Indépendante, "La Page" le fut aux précédentes élections municipales, en 1989 comme en 1995. Indépendante elle restera en 2001.

D'abord parce qu'au sein de notre équipe comme parmi nos lecteurs, tous citoyens adultes et responsables, certains votent et d'autres non, certains peuvent aussi bien se présenter aux élections, sur une liste ou sur une autre... Et "La Page" n'a pas à arbitrer ces choix, pourvu qu'ils respectent le cadre démocratique.

Ensuite et surtout parce qu'avec cette municipalité ou avec une autre, les habitants du 14e ont et auront besoin d'un espace d'expression et d'information autonome et pluraliste, ils ont et auront besoin d'un contre-pouvoir associatif qui ne doive rien aux autorités en place. Nous y contribuons à notre manière depuis 1988, nous continuerons à le faire avant comme après 2001. L'EQUIP/PAGE

Les prisonniers à l'école du Gènepi

● A la Santé, des étudiants offrent aux détenus cours et animations culturelles.

► SUITE DE LA PAGE 1 vont aider à la préparation d'examens comme le code de la route ou le Diplôme d'accès aux études universitaires, équivalent au bac. Très prisée, l'activité "revue de presse" permet le débat en groupe et l'ouverture sur l'extérieur.

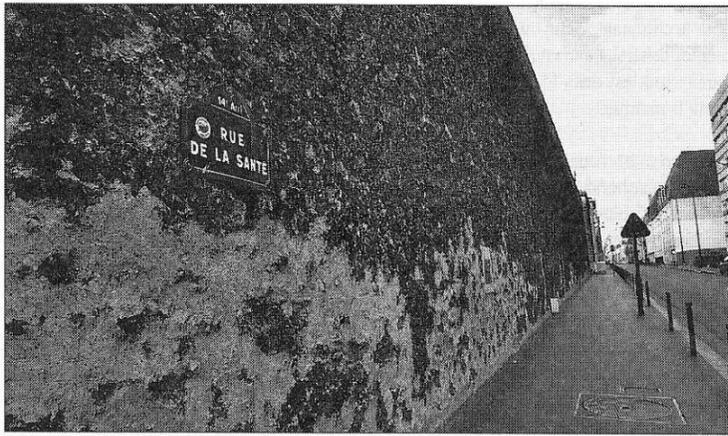
Un "extérieur" que le Gènepi s'est donné aussi pour mission d'informer et de sensibiliser. Cela passe par l'organisation régulière et décentralisée de débats, d'expositions ou de projections dans les cafés ou les écoles. Point d'orgue, sans doute, de cette action : les Assises nationales annuelles de l'association qui sont l'occasion de débats internes dont sortiront les prises de position officielles du Gènepi. Réunies en mars dernier à Lille, elles ont eu pour thème, l'incarcération des femmes et la rupture du lien social et familial. Le Gènepi Ile-de-France organise quant à lui, une manifestation intitulée "Dix jours derrière les barreaux" du 17 au 27 avril à Paris (2). "Pour nous, cette double mission d'intervention dans et hors la prison, est nécessaire pour la réinsertion des détenus. N'oublions pas que la prison fait partie de la société", résume Benoît Manuel, responsable régional.

Vingt-cinq ans d'expériences

Le Gènepi est justement né à la suite d'une crise du monde pénitentiaire. A l'été 1974, de nombreuses mutineries éclatent dans les prisons françaises. L'idée d'un certain partage du savoir entre "l'extérieur" et "l'intérieur" fut alors perçue comme une possibilité d'ouverture et un moyen d'améliorer la situation carcérale. Les premiers volontaires du Gènepi furent en premier lieu des étudiants des grandes écoles de commerce. Aujourd'hui ceux-ci sont largement dépassés par les étudiants en droit et ne représentent plus que 15 % des gènepistes. Une autre évolution a été l'affirmation de plus en plus forte de l'indépendance de l'association vis-à-vis du ministère de la Justice (dont ils reçoivent néanmoins des subventions) et de l'administration pénitentiaire.

Depuis vingt-cinq ans, la machine est donc bien rodée. Le recrutement des nouveaux bénévoles commence, en début d'année universitaire, par une journée régionale de formation durant laquelle des enseignants ou des travailleurs socio-éducatifs de la prison prodigent conseils et méthodes pédagogiques. Un mois plus tard, les volontaires discuteront véritablement du milieu carcéral avec des surveillants, des aumôniers ou des directeurs. Des entretiens individuels permettent aussi

de vérifier les motivations de chacun ; par exemple, ceux qui viennent pour enrichir leur CV sont recalés d'office. Le parcours ne s'arrête pas là. L'étudiant doit aussi signer une charte d'une douzaine d'articles, qui stipule notamment que le gènepiste est "indifférent au passé pénal



Pour les "gènepistes", le partage du savoir entre intérieur et extérieur contribue à améliorer la situation carcérale. (PHOTO : FRANÇOIS HEINTZ)

des détenus" ou qu'il "a le devoir de rendre compte d'une violation des droits de l'homme". Enfin, il devra réaliser qu'il s'engage pour une année à raison d'une intervention par semaine, plus quelques réunions de groupes et quatre week-ends de formation. L'obligation d'être étudiant et un engagement quelque peu contraignant expliquent sans doute que près des deux tiers des volontaires ne renouvellent pas leur action au-delà d'une année.

"La meilleure prison de Paris"

Fabienne et Léonor, responsables du groupe de trente-huit bénévoles chargés de la maison d'arrêt de la Santé, n'ont pas craqué. Depuis trois ans, elles interviennent en effet ici, sans lassitude. "C'est vrai que c'est contraignant. Et même éprouvant lorsque l'on doit essayer des critiques ou des "agressions" verbales de la part des détenus. Ou encore se "battre" contre tel ou tel surveillant ou enseignant", raconte Léonor. Tout en ajoutant aussitôt, "ces difficultés-là sont vraiment rares et sont vite oubliées au profit de vraies satisfactions comme des remerciements à la fin d'un cours, ou une correspondance épistolaire avec des détenus ayant changé de prison,

ou bien des rires et des paroles durant un cours ou, mieux encore, l'obtention d'un diplôme". La Santé est une maison d'arrêt singulière, où une minorité est constituée notamment des VIP (le docteur Garetta, le préfet Bonnet, Bernard Tapie ou Maurice Papon ont séjourné ici) ou des condamnés

à de longues peines pour terrorisme ou crime. Ils sont répartis en quatre divisions et disposent de cellules individuelles. La majorité, soit 60 % des détenus, est en détention préventive. Elle est détenue dans quatre blocs selon les origines ethniques ; les cellules sont collectives (deux ou trois). Dans ces blocs, 40 % des détenus sont des "sans-papiers", généralement là pour trois mois. Fabienne et Léonor, qui sont intervenues à la fois dans les blocs et les divisions, ont bien vu ces différences. "Dans les blocs, la plupart ne savent pas quand ils sortiront. Suivre nos cours ne leur est donc pas facile", constate Fabienne. "Dans les divisions, au contraire, les gens sont là

A lire

● Parutions récentes : En plus du livre de Véronique Vasseur, "Médecin-chef à la prison de la Santé", Le Cherche-Midi Editeur, citons :

"Les Prisons", par le Gènepi, Collection Les Essentiels, Milan édition, 1999.

"Les Prisons de la misère", de Loïc Wacquant, éditions Raison d'agir 1999.

La revue "Le Passant Ordinaire" n° 28 (mars/avril 2000) publie un important dossier "prisons" (textes de Loïc Wacquant, Jean-Marc Rouillant, Nicolas Frize...). Disponible à la librairie Compagnie (58, rue des Ecoles, 75005) ou sur commande (20 F plus 11,50 F d'envoi) auprès de : Maison du combattant 22-24, rue du 11-Novembre, 33130 Bègles (tél. 05 57 35 19 24).

"Cuisine entre quatre murs", de Philippe Leclercq, Les éditions par défaut.

● A paraître : "Au pied du mur (482 raisons de détruire la prison)". En souscription (160 pages et un CD. 80 F) auprès de : "L'Insomniaque éditeur", 63, rue de Saint-Mandé 93100 Montreuil (tél. 01 48 59 65 42).

"L'art vers la liberté" (œuvres de prisonniers), par le Gènepi. Parution en mai.

● Par ailleurs, "La Page" a consacré plusieurs articles à la maison d'arrêt de la Santé (n° 4, 14, 15, 21 et 36).

Des murs vieux de 133 ans

● La Santé est la seule prison parisienne subsistant intra-muros. Occupant 26 000 m², elle fut construite par Emile Vaudremer (également architecte de l'église Saint-Pierre-de-Montrouge) et mise en service en 1867. Structurée, à l'époque, d'après les modèles américains et conçue pour 500 détenus, elle en compte aujourd'hui, près du triple. Parmi ses illustres locataires, Ravachol, plusieurs membres de la bande à Bonnot, le docteur Petiot, Guillaume Apollinaire, Joseph Caillaux et Jean Genet. Plus anonymes, entre 1941 et 1944, des résistants, dont beaucoup furent fusillés. Ses murs sont infranchissables et peu s'en évadèrent : on peut citer, à cinquante ans de distance l'un de l'autre, Léon Daudet, en 1927, et le duo Jacques Mesrine et François Besse.

pour longtemps généralement. Ils acceptent leur peine mais souvent pas leur condition de détention. L'ambiance est un peu meilleure que dans les blocs, sans doute à cause d'un niveau culturel et social assez différent", précise Léonor.

Ces deux bénévoles témoignent que "malgré sa vétusté, la prison de la Santé est vécue comme plus humaine que les prisons plus modernes, situées loin de Paris et qui ne facilitent pas les visites familiales". Pour chaque gènepiste, le souvenir de sa première intervention reste présent : angoisse d'un nouvel environnement et du public. Pourtant, très vite, il s'habitue à la prison, au point qu'il en oublierait presque la fameuse règle de sécurité "rien ne rentre, rien ne sort". Léonor confie que, "sur une heure et demie de cours, on se garde toujours dix minutes à la fin pour des sortes de discussions doléances. Comme ça, on fait connaissance, on se raconte des histoires et même on rigole. C'est aussi ça qui nous fait durer".

Benoît Manuel reconnaît qu'il est difficile d'évaluer l'action des bénévoles du Gènepi car leur statut n'autorise pas le suivi des détenus qu'ils ont rencontrés. "Notre avantage est de ne pas appartenir à l'institution carcérale ; cela rend certains contacts plus faciles. Mais nous travaillons en complément de cette institution, qui a non seulement pour mission de garder des détenus mais aussi de les réinsérer. Nous sommes une pierre de cet édifice." Une pierre qui ne reste pas muette puisque, par exemple, elle sera entendue par la commission d'enquête parlementaire sur les prisons mise en place depuis février après la parution du livre du docteur Vasseur, "Médecin-chef à la Santé". Une fois leur temps de bénévolat accompli, beaucoup de gènepistes se dirigeront vers des professions liées à l'univers carcéral. Sans doute pour continuer la lutte contre "l'échec pénitentiaire" : nos prisons comptent 70 % de récidivistes.

DAVID LAROUSSIERE ET FRANÇOIS HEINTZ
(1) Gènepi : 4/14, rue Ferrus, tél. : 01.45.88.37.00. Internet : multimaniamania.com/genepi

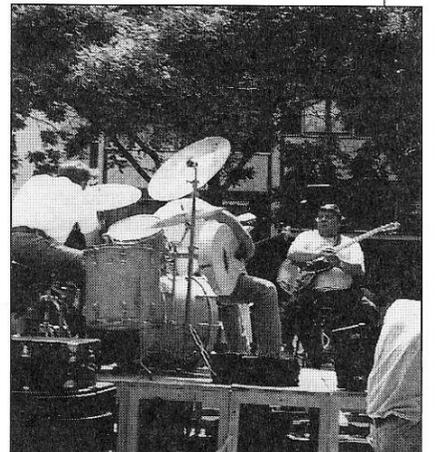
(2) Théâtre, cinéma, exposition et conférences : notamment, du 19 au 25 avril, festival de films sur la prison, à l'Entrepôt (7-9, rue Francis-de-Pressensé), de 18 heures à 22 h 30. La séance du 19 avril sera suivie d'une rencontre-débat avec le réalisateur Jean-Michel Carré et (sous réserve) le sociologue Pierre Tournier.

LA DELINQUANCE TOUJOURS EN BAISSÉ

Les chiffres, on leur fait dire ce qu'on veut... mais il y a des limites. C'est par erreur que nous avons, dans notre dernier numéro, contesté le nombre de délits déclarés dans l'arrondissement, avancé par le "libéral" Thierry Ragu. Notre seule excuse : moins bien introduits dans les milieux policiers que notre M. Sécurité, nous ne connaissions alors que les chiffres publiés par la préfecture en octobre (soit 8 000), valables seulement pour les huit premiers mois de 1999. Le total sur l'année, communiqué à la presse en février, est donc bien de 12 000... Soit un recul de plus de 4 % par rapport à 1998 : la plus forte baisse de tout Paris ! Une tendance dont Thierry Ragu, qui n'aime rien mieux qu'entretenir le sentiment d'insécurité de ses concitoyens, a oublié de se réjouir. O.S.

UN MORT ET UN BLESSE AU BAR DES BOULISTES

Lundi 13 mars, des hommes arrivés en moto ont tiré dans le café des Boulistes au 169 rue Vercingétorix. Ils ont tué un homme de 85 ans et en ont blessé un autre d'une cinquantaine d'années. Ce café est fréquenté régulièrement par ce qu'on appelle les membres de la communauté gitane, rendue responsable par nombre de riverains de tous les maux du quartier. L'événement a sans doute apporté de l'eau à leur moulin. Espérons que la police identifiera sans tarder les auteurs du crime ; les "gitans" sont résignés à jouer les boucs émissaires et ils ont peu confiance dans les institutions qui doivent défendre leurs droits.



Rappelons que quatre personnes de la communauté avaient participé à la première fête de "La Page" organisée sur la place de la Fontaine en 1997, en jouant du jazz pendant une heure. J'étais allée trouver Georges Escudé et M. Mathis au bar des Boulistes sur le conseil de Pascal Fort, président de l'Association du Comité des résidents de Plaisance-Pernety. Je dois avouer que lors de mon premier contact, j'étais un peu mal à l'aise car les femmes sont très rares dans ce café. Mais j'ai toujours été chaleureusement reçue, alors que j'arrivais toujours à l'improviste.

LAURENCE CROQ

Une prison bien entourée

La maison d'arrêt de la Santé compte de bons voisins ! Quatre associations d'aide aux personnes incarcérées ont élu domicile à une portée de chassepot de la prison : au pied de l'enceinte, le siège de la Ligue des droits de l'homme (LDH), de l'autre côté du boulevard Saint-Jacques, le Gènepi, le Club informatique pénitentiaire (Clip) et le Mouvement pour la réinsertion sociale (MRS).

● La commission "Délinquance/prison" de la LDH s'est donnée pour programme cette année, de travailler sur quatre sujets : la détention provisoire, l'incarcération des mineurs, les suicides en prison et le rôle des services pénitentiaires d'insertion et de probation (ex services sociaux éducatifs). Indépendamment du travail interne, la commission a pour mission d'inventer des actions nouvelles avec d'autres associations, entre autres pour lever l'opacité entourant la vie carcérale. Les commissions de la LDH sont

des groupes de travail ouverts à tous, membres ou non de la Ligue.

LDH : 27, rue Jean-Dolent, tél. 01.44.08.87.29.

● Le Clip a pour vocation de former à l'informatique des personnes incarcérées et, donc, de favoriser leur réinsertion sociale et professionnelle. Les bénévoles, retraités ou étudiants, dispensent les cours, de l'initiation au perfectionnement. Le Clip intervient dans trente établissements pénitentiaires.

4/14, rue Ferrus, tél. 01.45.88.56.00.

● Le MRS est une association de soutien et d'aide aux libérés de la région parisienne (voir "La Page" n° 21). Ses bénévoles, pour la plupart des retraités, agissent concrètement auprès des libérés, dès leur sortie de prison : dépannages d'urgence, démarches administratives, aide à la recherche d'emploi...

4/14, rue Ferrus, tél. 01.45. 81.17.57.

Abonnez-vous à La Page

Six numéros : 50 F ; soutien : à partir de 100 F. Adressez ce bulletin et votre chèque à l'ordre de L'Equip'Page : BP53, 75661 Paris Cedex 14.

Nom.....
Adresse.....

FERIA MONTSOURIS 2000

L'Association de défense du quartier Montsouris (ADQM) organise sa troisième fête de quartier baptisée, cette année, "Féria Montsouris 2000". Elle se tiendra le samedi 20 mai, avenue Reille, face au parc : stands des associations, jeux, musique, expositions et vide-grenier. ADQM : 11, rue Gazan tél. : 01.53.80.25.85.

LE 24 JUIN, AUX THERMOPYLES

Rejoignez le comité des fêtes ! Cette année la devise sera "Faites de la fête avant la fête !" Nous avons besoin de bras pour la préparation et l'animation de cette journée. Pour nous aider à créer de l'ambiance dans la rue, venez aux ateliers de décoration. Par ailleurs, fanions faits maison, sculptures, décorations de toutes sortes seront les bienvenus. Apportez vos idées, vos suggestions, votre enthousiasme aux "Rencontres autour de la fête". Offrez vos talents en sachant que votre rémunération sera "le plaisir de faire le bonheur des autres". Aucune expérience n'est nécessaire et les seules qualifications requises sont la bonne humeur et la bonne volonté. Tous les âges sont les bienvenus. Et maintenant, lisez les offres d'emplois en détail ! Nous recherchons...

Petites mains pour petits boulots : très nombreux postes disponibles et indispensables pour le bon déroulement de la fête. Chanteurs, jongleurs, musiciens, présentateurs de spectacles pour les grands et les petits. Graphistes, journalistes, dessinateurs pour la communication avant et pendant la fête (affiches, journal, etc.). Bricoleurs, couturiers, habiles des mains pour diverses réalisations. Animateurs de jeux et d'ateliers pour enfants. Peintres, professeurs, parents pour assister les enfants qui vont faire une peinture murale. Artistes, sculpteurs du quartier pour une exposition collective. Poètes pour le "Jardin des poètes". Photographes amateurs de tous âges, et professionnels, pour un concours photo. Les travaux seront exposés le jour de la fête. Nombreux prix.

Les réunions de préparation auront lieu tous les jeudis à 20 h 30. Renseignements au 01.40.44.47.44 et panneau de la fête devant le 24, rue des Thermopyles.

MARGARET SKINNER

LA GAZETTE DU CANAL SAUVÉE DES EAUX

Après deux années d'interruption, "La Gazette du Canal" a repris le chemin des kiosques du 10e arrondissement. Bienvenue et longue vie à nos amis du canal Saint-Martin.

De La Page à la Toile

Depuis mars dernier, "La Page" propose d'envoyer aux possesseurs d'une adresse électronique, un courrier hebdomadaire annonçant les principaux rendez-vous de la semaine à venir. Pour en bénéficier et rejoindre les cent premiers abonnés, une seule formalité : se manifester auprès de lapage14@wanadoo.fr et nous communiquer vos coordonnées. Condition supplémentaire, pour tous ceux qui souhaitent faire connaître leurs initiatives : nous en informer, de préférence par les mêmes voies, mais aussi par téléphone (01.45.41.75.80) ou par courrier (Association L'Equip'Page : BP 53, 75665 Paris Cedex 14).

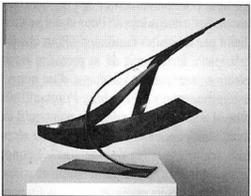
AU MAGIQUE

Au 42, rue de Gergovie, se tient régulièrement la foire aux mots. Dans ce bar, il fait bon venir prendre un pot et écouter de la musique dans sa cave à chansons. On peut aussi y dîner. En avril, Eric Loutis, le chanteur des "Escrocs", vous donne rendez-vous le mercredi 19 pour un spectacle en solo. Chansons originales de Patrick Chamblas les jeudis 20 et 27. Tous ces spectacles commencent à 21 h 30. Au mois de mai, notez, toujours à 21 h 30, les mercredis 3 et 10 les chansons originales de Patrick Chamblas, et le jeudi 4 les chansons barges de "Bleu Cerise". On poursuit les jeudis 11 et 18 avec "Lune" et les mercredis 17 et jeudi 25 Jean-Michel Granjean. Et comme d'habitude, tous les vendredis et samedis à 22 h 30, Marc Havet se met au piano pour chanter, sauter, délirer et réveiller les cervelles avec ses compositions léchées au quart de poil. Le Magique, tél. : 01.45.42.26.10 (sauf lundi/mardi).

UNE NOUVELLE ARTISTE 15, RUE JONQUOY

La rue Jonquoy qui abrite plusieurs artistes peintres, a vu s'installer une nouvelle recrue, Sophie Guihard, dans l'atelier du peintre Henri Yedid (voir "La Page" n° 31). Elle a exposé pour la première fois en avril au salon des artistes peintres du 14e et elle présente ses œuvres avec celles d'Henri Yedid à la galerie Guillou, 98, rue Lepic (18e), du 2 au 24 mai. Pour vous aider à franchir la Seine, Sophie propose deux vernissages, les jeudis 4 et 11 mai à partir de 18 heures. Tél. : 01.45.39.36.37.

EXPRESSION LIBRE



La galerie Expression libre que dirige Anne Guillot et le sculpteur Terence Baldelli (photo) présente du 21 avril au 8 mai les peintures de Natalia Velit et de Gerd Müller ainsi que les sculptures de Decco. 41 rue Hippolyte-Maindron, tél. : 01.45.42.36.99.

LE PARTAGE DU TRAVAIL RACONTE AUX ENFANTS

A ses heures, Jacques Bosc, qui continue à vendre régulièrement "La Page" sur les marchés, bien qu'il habite aujourd'hui Montrouge, écrit aussi. Il vient de publier "Au pays du sable" (éd. Sedrap, 9 rue des Frères-Boudé BP 1365, 31106 Toulouse Cedex), qui a reçu le prix de l'Association nationale des conseillers pédagogiques 1999. Le thème du partage du travail trouve ici une belle expression poétique. Au pays du sable en effet, il n'y a qu'une seule entreprise, une usine qui fabrique du sable. Comme elle ne peut employer tous les habitants, ceux-ci ont ou bien les paupières lourdes (car ils travaillent trop) ou bien ont des poches sous les yeux (les chômeurs qui se rongent les sangs)... La lecture de ce conte procure d'autant plus de plaisir que le texte n'est jamais didactique et qu'il est bien mis en valeur par les illustrations de Corine Tomaka. L.C.

Rue Mouton-Duvernét

"Ne m'appellez plus marchand de journaux"

● Jean-Michel Lefebvre, libraire, a cessé de vendre la presse en décembre dernier. Il nous explique comment les deux grandes messageries contrôlent ce marché.

Quelle est, à l'heure actuelle, la situation des marchands de journaux et des kiosques dans le 14e ?

J.-M.L. Les kiosques du 41 et 44, avenue du Général-Leclerc ont fermé. Et cela depuis l'implantation du Relais H sur la même avenue. C'est le premier à s'ouvrir en surface à Paris et j'ai l'impression qu'il leur sert de laboratoire pour éventuellement en ouvrir d'autres. Mais les Relais H, c'est pour le clinquant. Celui du 14e reproduit les mêmes schémas que ceux du métro ou des gares : tout est dans le "facing", le tape-à l'œil, la marquée.

Quand avez-vous commencé votre activité de marchand de journaux ?

J.-M.L. D'abord, on ne dit plus marchand de journaux, mais diffuseur de presse. Je l'ai démarré en 1997. Mais pour cela, j'ai dû demander l'autorisation aux Nouvelles messageries de presse parisienne (NMPP). Ce n'est qu'après avoir obtenu leur agrément que j'ai pu acquérir un fonds de presse et exercer mon commerce.

Quelles sont les conditions pour obtenir cet agrément ?

J.-M.L. Non seulement, il faut présenter des conditions d'honorabilité mais surtout il est obligatoire de suivre un stage. Une initiation au métier de diffuseur, dispensée par le Centre de formation de la diffusion de la presse (Cefodip) à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis). Ce stage coûte 7 000 F. Avant même d'acheter quoi que ce soit, j'ai dû déboursé cette somme, remboursée de moitié par les NMPP dès l'achat du fonds. En fait c'est un système très bien huilé : pour y entrer, il faut faire ses preuves, c'est-à-dire payer. A partir de là, la main mise

NMPP et MLP

● Régie par la loi du 2 avril 1947, "la diffusion de la presse imprimée est libre" (art. 1er). Chaque éditeur est libre de choisir son mode de diffusion. Soit il distribue lui-même ses publications, soit il en confie la distribution à des entreprises spécialisées : des messageries. Ces dernières, qui ont le statut de coopératives, sont obligées - en vertu du principe d'impartialité - d'accepter de distribuer les périodiques de toutes les entreprises de presse qui veulent conclure un contrat de transport avec elle. Un Conseil supérieur des messageries veille au respect de ces obligations.

Mais ces messageries, selon l'article 4 de la loi de 1947, peuvent confier l'exécution de certaines opérations matérielles à des entreprises commerciales dont elles s'assureront le contrôle.

C'est ainsi que dès 1947, les Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP) se créent sous forme de société à responsabilité limitée. Détenu par cinq coopératives de messageries (51 % et par le groupe Hachette (49 %), elles assurent, au titre de dépositaire, l'essentiel de la distribution des journaux et des périodiques, habilitées en cela par les messageries et les éditeurs.

A une époque où les NMPP étaient "surbookées", elles ont sous-traité la diffusion d'une partie de la presse à une petite entreprise lyonnaise, les Messageries lyonnaises de presse (MLP). Au fur et à mesure, celles-ci ont pris leur indépendance et, maintenant, concurrencent frontalement les NMPP. M.R.



commence. Les NMPP ont un droit de regard sur tout ce que vous faites : de l'achat à la vente des journaux.

Comment se passe l'achat d'un fonds de commerce ?

J.-M.L. Il faut passer par des agences immobilières spécialisées. Mais les NMPP peuvent intervenir sur le prix : soit le fonds est trop cher et elles demandent au propriétaire de baisser son prix, soit le contraire. Une fois l'achat décidé, on signe deux contrats : un contrat de diffusion avec un responsable commercial des NMPP et le contrat de vente chez un homme de loi. Il arrive aussi que les NMPP incitent fortement les propriétaires à vendre leur commerce.

Pour quelles raisons ?

J.-M.L. A une époque, les NMPP souhaitaient changer l'image de marque des marchands de journaux. Aussi, des responsables commerciaux sont venus voir des propriétaires, certes âgés et proches de la retraite, et leur ont fait comprendre qu'il était temps qu'ils partent. Ainsi, de belles boutiques en bois, à l'ancienne, conviviales, ont disparu pour être remplacées par des boutiques standard. Le repreneur devant faire les travaux ! En plus, la concurrence n'est qu'apparente. Les travaux sont toujours réalisés par des entreprises affiliées aux NMPP. C'est un véritable monopole qui s'est mis en place. Et elles justifient toutes ces obligations par la satisfaction de l'about : l'éditeur, le dépositaire (les messageries), le diffuseur.

La "bombe" H

● Depuis une trentaine d'années, de nombreux petits commerces, de bouche en particulier, ont cessé leur activité à cause de la concurrence des super et hypermarchés. Les diffuseurs de presse en boutique et en kiosque, bien implantés dans le tissu urbain, continuent d'animer la rue, mais, depuis peu, certains d'entre eux ont fermé leurs portes. Trois phénomènes se conjuguent pour menacer à terme ce commerce familial.

Le premier tient à l'organisation de la distribution de la presse, chassée gardée de deux messageries concurrentes (voir encadré). Le second a trait à l'inflation du nombre des titres. La presse informatique, qui représente aujourd'hui 20 % des publications, est un bon exemple. Un diffuseur de journaux en kiosque déclarait récemment au journal "Libération" (20 janvier 2000) recevoir 842 titres pour 70

Donc, après l'achat du fonds vous vous installez et vous commencez à travailler !

J.-M.L. Et là, on s'aperçoit très vite que l'on ne dispose pas d'une totale liberté commerciale. On ne reçoit pas des messageries ce que l'on souhaiterait. Les livraisons se faisant la nuit, on ne sait pas ce qu'on va vendre le matin. Bien sûr, il y a les quotidiens et les hebdomos, mais on se retrouve avec des journaux racistes, porteurs de haine, antisémites. Et nous sommes obligés de les vendre. On se retrouve devant une masse de produits dont on ne maîtrise ni la qualité ni la quantité. De plus, on fait constamment de l'avance de trésorerie. Certes, les NMPP reprennent les invendus et nous les créditent, mais il faut voir dans quels délais ! On n'est remboursé qu'à la fin du délai de parution, selon le principe "un numéro chasse l'autre". Autant dire que, financièrement, on ne s'en sort pas. On ne peut plus payer les factures ! On a réussi - si l'on peut dire - à avoir des règlements différés mais on reçoit chaque semaine une facture qui peut aller de 15 000 à 40 000 F ! Enfin, c'est très difficile à suivre et à mettre sur échancier. Les bordereaux sont incompréhensibles. On est sur la corde raide. On est dans une situation grave. Et pourtant, avec les MLP, on pensait enfin casser le verrouillage imposé par les NMPP. En fait, depuis un an, c'est la guerre entre les deux. Les MLP sont allés voir les éditeurs et leur ont proposé le marché suivant : placer de plus importants volumes de journaux chez les diffuseurs de presse pour des tarifs moindres. Et nous nous retrouvons au milieu de la bagarre.

Et maintenant, que faites-vous ?

J.-M.L. Je tente, avec des amis, de recréer une librairie-papeterie. Nous essayons de faire survivre le lieu, en proposant une certaine idée du commerce indépendant qui fait partie du tissu social d'un quartier. Car vendre, c'est d'abord respecter la personne qui entre dans la boutique. Nous discutons avec elle pour savoir ce qu'elle cherche et essayer de coller au plus près à ses désirs : nous essayons de créer une atmosphère conviviale. Au mois de janvier dernier, on a vendu pas mal de livres. Il y a eu une prise de conscience de la part d'une partie de la clientèle qui, par ses achats et ses encouragements, nous a permis de nous battre. Et nous avons des projets. Il s'agirait d'organiser des lectures de rue.

PROPOS RECUEILLIS PAR MURIEL ROCHUT DOSSIER RÉALISÉ AVEC JACQUES BULLOT ET JUTTA BRUCH

LA RUE SOPHIE-GERMAIN, DERNIERE SERVIE

Il est midi. Nous sommes dans la boutique de M. Miliani, le diffuseur de la rue Sophie-Germain. Une cliente entre, cherche et s'étonne de ne pas trouver "Libé". "Normal, nous dit-il, les NMPP n'en livrent pas assez !" Les Messageries (voir encadré) font ce qu'elles veulent et on le soupçonne de vouloir faire disparaître les diffuseurs de presse du quartier qui sont susceptibles de concurrencer le Relais H de l'avenue du Général-Leclerc. Un mois après son installation rue Sophie-Germain, en novembre 1997, M. Miliani apprend qu'un Relais H va ouvrir à moins de deux cents mètres des kiosques existants, ce qui est illégal. Le Relais H ouvre néanmoins en août

1998. Conséquence immédiate : les deux kiosques voisins voient leur chiffre d'affaires chuter d'environ 50 % et disparaissent un mois plus tard. Comme ses confrères, M. Miliani a ressenti "l'effet H". La concurrence commerciale directe se double parfois de pratiques douteuses. Ainsi, il arrive que les colis de presse arrivent rue Sophie-Germain en retard, alors que le Relais H est livré à l'heure. C'est souvent le cas pour "Le Monde". M. Miliani s'en sort difficilement. Pendant les vacances, c'est la catastrophe. Cependant il tient tête à son redoutable concurrent, grâce à une clientèle fidèle.

JUTTA BRUCH ET JACQUES BULLOT



LA JOURNÉE D'UN KIOSQUIER

Il est 13 heures et Christian Boissay a déjà dix heures de travail derrière lui ! Il tient depuis plus de vingt ans le kiosque avenue du Général-Leclerc près du Gaumont Alésia. Ses journées, comme celles de tous les diffuseurs de presse, commencent à 3 h 30 et se finissent à 21 heures. "Il faut être opérationnel à l'ouverture du premier métro, à 5 heures du matin", c'est-à-dire avoir fait le tri des magazines invendus et avoir rangé la livraison du jour. Avec l'inflation des titres, le travail de manipulation augmente. Après, "on commence à vendre, et contrairement à ce que croient les gens, on n'a pas une minute à soi. On a tout juste le temps de manger". A ce moment-là, un serveur du café voisin apporte le repas de Christian. A 20 heures, il ferme le kiosque. Mais

la journée n'est pas encore terminée. Il faut faire à nouveau le tri des quotidiens invendus. Selon le principe de la liberté d'opinion et d'expression, les marchands de journaux doivent vendre tous les quotidiens et magazines d'information. Ils touchent une commission de 18 % sur les ventes. Pour seize heures par jour (du lundi au samedi), sa rémunération ne dépasse pas 10 000 F net. "Vendre les journaux est de moins en moins facile. Actuellement, j'en vends environ 2 000. C'est dur." Alors pour lui, faire des heures, c'est la seule façon de tenir face au Relais H, installé sur la même avenue. "Depuis deux ans, quatre marchands de journaux et kiosques ont fermé leur boutique. On ne peut pas suivre financièrement." M.R.

● Votre journal de quartier

"La Page" est publiée depuis plus de dix ans par l'association de bénévoles L'Equip'Page. Le journal et l'association sont ouverts à tous ceux qui veulent mettre "la main à La Page". Vous pouvez aussi nous envoyer vos articles ou vos informations (par courrier : BP53, 75661 Paris Cedex 14 ; par fax : 01.40.44.94.86 ; ou par courriel : lapage14@wanadoo.fr), ou nous téléphoner au 01.45.41.75.80 (répondeur). Dans l'équipe, il y en a qui signent des articles ou des photos, il y en a d'autres dont les noms n'apparaissent jamais. Pourtant, ils et elles animent les réunions, participent aux discussions, tapent des articles, les relisent, recherchent des publicités, diffusent le journal dans les librairies, le vendent sur les marchés, collent des affiches, etc. "La Page" n° 46, c'est Pascal André, Jean-Paul Armangau, Jacques Blot, Jacques Bosc, Pierrick Bourgault, Sabine Brühl, Jutta Bruch, Jacques Bullot, Laurence Croq, Jeanne Durocher-Samah, Marie-Françoise Fourmont, François Heintz, Chantal Huret, Imagem et Adéla, Edwige Jakob, John Kirby Abraham, Pierre Lada, David Larousserie, Paule Lascombes, Dominique Lebleux, Nicolas Liébault, Evelyn Lohr, Bruno Négroni, Nicole Pénasse, Lionel Régent, Elsa Robert, Muriel Rochut, Alain Rustenholz, Margaret Skinner, Omar Slifi...

"Faites de la lumière" à Plaisance

Voilà la devise de plusieurs animations de rue signées Navarro (fondateur en 1998 de Télé Plaisance, voir "La Page" n° 39) qui, d'une année à l'autre, attirent de plus en plus de monde. Ce qui a débuté entre quelques copains (soirée diapos en plein air, rue de Gergovie en 1997) a pris de l'ampleur. Un an plus tard, des habitants ont animé la rue de Plaisance avec des projections de vidéos et diapositives.

Spectateurs et animateurs en alternance, les riverains passent un moment hors du commun. Et finalement, l'an dernier rue

Francis-de-Pressensé, les choses avaient pris une allure d'événement participatif et on comptait plusieurs centaines de personnes. De nombreux amateurs de vidéo et de projection d'images artistiques ont transformé les façades, les trottoirs et la chaussée avec leurs créations de lumière et d'ombre. Quelques riverains ont participé en illuminant leurs fenêtres et ont surpris les passants avec des scènes originales. L'ambiance était devenue ce soir-là carrément branchée !

Cette année, "Faites de la lumière" prendra une ampleur nationale. Les habitants et

les associations du quartier sont à nouveau invités à mettre en place des projections vidéos ou autre dans leurs rues. Le 9 juin, non seulement dans le 14e mais aussi dans d'autres arrondissements de Paris, en banlieue et dans plusieurs villes de province, tous ceux qui le veulent, peuvent participer à la transformation de leurs rues en une balade cinématographique. Navarro s'occupera de la coordination entre les créateurs d'images, amateurs et artistes de la lumière et de l'ombre qui veulent participer à ce spectacle. Contactez-le au : 06.13.67.33.42

SABINE BRÜHL

La Compagnie des Sept lieues à l'abri

Privée de local après la fermeture du Cepje, rue du Moulin-Vert (voir "La Page" n° 43), la Compagnie des Sept lieues a conclu en juin 1999 un bail d'un an renouvelable par tacite reconduction avec le gérant de l'espace Transfac au 99, avenue du Général-Leclerc : elle loue pour 5 000 F par mois l'occupation dix heures par semaine d'une salle de danse de 100 m². Ces locaux assez vastes (au moins 500 m² en sous-sol) qui accueillent des fêtes nocturnes sont également loués à des associations ayant le même type d'activité. Au début du mois de décembre, le gérant

est mis en liquidation judiciaire, et peu après, la Compagnie des Sept lieues signe un nouveau contrat de location avec le propriétaire. Or, mi-janvier, elle reçoit, comme les autres associations, un courrier émanant du nouveau gérant l'informant que son bail est résilié à compter du 10 avec prière de "remettre les clés le plus rapidement possible..."

La Compagnie des Sept lieues est donc sommée de vider les lieux sans préavis. Si elle ne réagit pas, elle est obligée de rembourser les frais d'inscription de ses adhérents et de cesser ses activités. Elle alerte

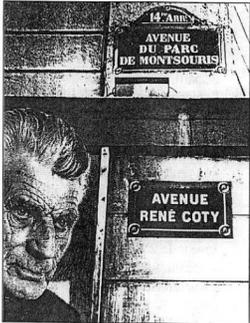
"La Page" et la mairie du 14e. Par ailleurs, les associations apprennent du propriétaire qu'il souhaite vendre les locaux car leur location actuelle ne couvre pas les frais.

Elles obtiennent finalement un délai de tolérance jusqu'en juin, tant que les locaux ne sont pas vendus. Début mars, une société se porte acquéreur des locaux, mais le maire du 14e intervient et le gérant repousse la proposition pour permettre aux associations de tenir leurs engagements... La saison 1999/2000 est sauvée, ensuite recommencera la quête du local...

LAURENCE CROQ

EN ATTENDANT BECKETT ?

Le grand romancier et dramaturge irlandais Samuel Beckett (1906-1989), prix Nobel de littérature, a vécu à Paris de 1937 jusqu'à sa mort. Il a été honoré dans notre arrondissement en fin d'année, mais l'événement est passé quasi inaperçu malgré la présence du maire du 14e. Beckett, qui a vécu ses dernières années boulevard Saint-Jacques (voir "La Page" n° 21 et 22) laissé des souvenirs précis aux commerçants du quartier. Parmi ces derniers, François Perche, poète romancier, se souvient des visites du "Grand Sam" venant régulièrement acheter son journal dans sa librairie. Il raconte que "lorsqu'il entrait, il y avait du monde dans la librairie, on voyait comme une sorte de flottement, et tout le monde essayait de regarder ailleurs, avec un peu trop d'obstination. Lorsqu'il était sorti, on me disait, un peu admiratif : Ah ! Vous avez Beckett dans votre clientèle ? Eh oui, j'avais Samuel dans ma clientèle."



Des plaques émaillées ont été discrètement apposées dans l'allée du terre-plein central de l'avenue René-Coty, mais elles sont peu remarquées par les passants. Les promeneurs étrangers qui cherchent la trace du passage du célèbre Irlandais identifieront difficilement l'allée. En effet, il règne une certaine confusion du fait que l'avenue René-Coty porte toujours ça et là, le nom de "rue du Parc-Montsouris".

JOHN KIRBY ABRAHAM

EXPOSITION : PEINDRE A BONNEUIL

Certains d'entre vous se souviennent peut-être du film "Vivre à Bonneuil", qui relate l'expérience de vie d'enfants et d'adolescents ayant des difficultés psychologiques dans ce village du Val-de-Marne. L'école expérimentale de Bonneuil, proposée comme une alternative à l'hôpital psychiatrique par un groupe de psychanalystes et d'éducateurs, se voulait un milieu ouvert sur le monde. L'école existe toujours et la Galerie Jardin présente les œuvres de l'atelier de peinture qui s'inscrit dans une

véritable recherche artistique et non dans une visée directement thérapeutique. Comme le précise Annick de Beauregard, psychologue qui habite dans le quartier et travaille dans l'école, "la confrontation à un regard extérieur, à un public, est une démarche essentielle pour faire reconnaître la passion, l'esprit de recherche qui les anime". CHANTAL HURET Galerie Jardin, 65, rue du Moulin-Vert. Du 8 au 14 mai de 9 h 15 à 12 h et de 14 h à 19 h. Le vernissage a lieu le 12 mai à partir de 19 heures.

DOMINIQUE, ART-THERAPEUTE

J'ai connu Dominique Marolle il y a une dizaine d'années, dans le 12e. Elle confectionnait alors des broches et des barrettes faites de petites sculptures, de plumes, de tissus et d'étoffes. Je l'ai aperçue l'été dernier à la fête de "La Page" et je l'ai revue au Petit Bazar de Noël, rue des Thermopyles. Elle exposait toujours ses broches, mais surtout des sculptures faites de bois flotté peint et de plumes, d'autres de terres peintes rappelant à la fois l'art amérindien et l'art africain. Elle habite aujourd'hui le 14e, toujours à la recherche de ses racines, après avoir passé une longue partie de son enfance entre Congo, Gabon et Mauritanie. Peut-être est-ce cette partie de sa vie qu'elle exprime au travers de ses œuvres récentes, tout en animant des ateliers avec des personnes âgées et des adolescents en difficulté. Elle se veut art-thérapeute tout en produisant pour elle-même des œuvres singulières par leur force et



VOULEZ-VOUS JOUER AVEC MOI ?

Un sympathique orchestre amateur recherche des violons, altos et violoncelles. Les répétitions ont lieu le mardi ou le jeudi rue Mouton-Duvernét. Tous les niveaux sont acceptés. Contactez Claire au 01.45.41.05.21.

MONTPARNASSE 2000

Du 19 au 31 mai, l'association Montparnasse 2000 organise une grande manifestation culturelle dans les trois arrondissements autour de la gare. A la galerie du 55, rue du Montparnasse, exposition de photographies anciennes sur le Montparnasse artistique. Programme complet au 21, avenue du Maine (15e).

Alésia-Tombe-Issoire Un tournant pour le carrefour

La participation a été exceptionnelle". A l'initiative du collectif "Carrefour Sarrette, Tombe-Issoire, Alésia, Corentin", réunissant plusieurs associations (FCPE, Solidarité 14, Association des usagers des transports) et riverains, le samedi 18 mars dernier a été une journée de vote. L'enjeu : le réaménagement de ce croisement en étoile qui a connu bien des accidents dont plusieurs mortels ces dix dernières années (voir "La Page" n° 36). Cinq flux s'y rejoignent à proximité du groupe scolaire le plus important de Paris (640 élèves) et de sept autres écoles. Sur les 2000 bulletins de vote distribués préalablement dans les boîtes aux lettres par les membres du collectif, 630 ont été déposés dans l'urne. "Un succès" selon le collectif qui travaille de longue date pour voir ce carrefour changer de direction.

Dangereux, saturé et bruyant

Une semaine avant le scrutin, une réunion préparatoire, rassemblant une quarantaine d'habitants, s'était tenue dans les locaux du groupe scolaire de la rue d'Alésia. Ce carrefour a été classé en 1996 par la préfecture de police de Paris parmi les dix plus dangereux de Paris pour le nombre et la gravité des accidents", a rappelé en introduction une représentante des parents d'élèves, membre du collectif. Déjà, une étude conduite par la Direction de la voirie en 1991 chiffrait à 19 000 le nombre de véhicules passant chaque jour, en relevant des vitesses excessives, notamment aux heures creuses, et des embouteillages aux heures de pointe. Cette année-là, quelques aménagements ont bien été apportés (passages pour les piétons, feux décalés...), mais les accidents et les désagréments ont continué. Les feux décalés ont en fait rendu la traversée plus dangereuse pour les piétons et les écoliers, les stationnements abusifs sur des trottoirs trop étroits ont continué, la vitesse et les nuisances sonores n'ont pas diminué.

Les mobilisations — dont la première remonte à 1989 ! — n'ont pourtant pas moli. Courriers, pétitions, manifestations se sont multipliées. En vain. La Ville de Paris est restée imperturbable et la position du maire du 14e immuable : "Tout ce qui était possible a été entrepris. Il n'y a plus rien à faire", a encore récemment affirmé Lionel Assouad aux membres du collectif réuni à son invitation pour une "concertation". Ce n'est pas l'avis des associations et des riverains qui ont décidé de ne plus seulement alerter et interpeller des pouvoirs publics jugés "déficients" mais de proposer une solution à la situation présentée comme "irréversible".

Changer de carrefour

Deux projets de réaménagement de la zone ont ainsi été élaborés avec l'aide d'un architecte pour être soumis à la population. Leur objectif : rendre ce carrefour plus sûr pour les écoliers et les cyclistes et permettre aux habitants "de jouir d'une meilleure qualité de vie". Dans cette optique, ces deux projets visent à "maîtriser la circulation de transit et la vitesse, favoriser la marche à pied, le vélo et les transports en commun, tout en prenant en compte les besoins de livraison et de sta-

LA MAISON INVISIBLE

Dans le précédent numéro, nous avons omis de situer la prochaine démolition programmée dans le quartier Thermopyles (page 2, article d'Evelyne Lohr). La bâtisse est encore debout au n° 7 de la rue et la demande de la transformer en maison de jardinage/maison de quartier a été rejetée par le maire. Allez la voir, dans quelques mois ses vieilles pierres qui rougeoient au soleil du soir ne resteront plus que dans les mémoires.

tionnement rotatif des commerçants". Précisément, ces projets présentent de nombreux points communs : limitation de la vitesse par l'aménagement en "zone 30" (vitesse inférieure à 30 km/h obligatoire), réduction de la chaussée et élargissement des trottoirs, surélévation de l'espace central du carrefour ainsi que celle des passages pour piétons pour une visibilité maximale. Le deuxième scénario présente un petit plus car il vise à créer un maillage avec les "quartiers tranquilles" existants, ceux des rues Hallé et des Artistes. Il propose donc une prise en compte élargie intégrant d'autres rues du quartier : du haut de la rue de la Tombe-Issoire (angle avenue Reille) jusqu'à l'avenue René-Coty, et de la rue d'Alésia partant du niveau de la rue de la Santé jusqu'à la place Victor-Basch. Ce schéma demande enfin une meilleure desserte de la ligne de bus 28.

Agir avec la population

Lors de cette réunion préparatoire, les habitants ont apporté leurs points de vue. Une réflexion générale s'est d'abord engagée sur la régulation des flux automobiles, la possibilité ou non de les réduire, de les endiguer. Certains se sont montrés plus "réalistes" que d'autres, évoquant notamment les "contraintes" liées à l'incompressible trafic automobile. La représentante de l'AUT s'est montrée optimiste en donnant quelques exemples de ce qui se fait dans d'autres villes comme Lyon, Besançon ou Nantes. Là, le transit a été freiné en brisant le continuum de quelques grands axes routiers. Tous, au final, se sont accordés sur la priorité pour ce carrefour qualifié de "sortie d'autoroute" (une des sorties de l'autoroute A6 débouche sur la rue de la Tombe-Issoire) : la réduction de la vitesse est non seulement indispensable, mais elle est réalisable grâce à des aménagements simples contenus dans les deux scénarios proposés. Lors du vote, 82,5 % des suffrages se sont portés sur le deuxième scénario. Fort de ce résultat appuyé sur une expérience de démocratie participative significative, le collectif ira défendre ce projet auprès des autorités compétentes : la Ville de Paris, la Préfecture de police, voire la RATP. Avec la ferme intention, cette fois-ci, de se faire entendre. Peut-être même sera-t-il écouté.

PIERRE LADA

JOURNÉE NATIONALE DES REPAS DE QUARTIER

Cela fait bientôt quatre ans que l'association Urbanisme et démocratie organise des repas de quartier, rue des Thermopyles. Le principe : les habitants apportent victuailles et boissons, chaises et tables que l'on partage en toute convivialité. Cette année, une journée nationale des repas de quartier est prévue le vendredi 16 juin. Associations, amicales de locataires, copropriétés, commerçants et habitants sont invités à organiser des repas dans la rue le 16 juin ce soir là. Il suffit de trouver un espace dans votre cité, dans votre rue, sur un bout de trottoir élargi, sur un terre-plein ou une placette. Ensuite, il faut prévenir ses voisins et coller quelques affiches invitant tout le monde. Commencez à en parler à vos amis, saisissez l'occasion pour parler à votre voisin de palier, mettez une affiche dans l'entrée de votre immeuble pour lancer l'idée... et surtout, laissez libre cours à votre imagination et à votre créativité pour transformer ensemble, le 16 juin, les rues de l'arrondissement en un lieu de convivialité et d'échange. Le dossier de présentation et la revue de presse sont disponibles auprès d'Urbanisme et démocratie (tél.-fax : 01.40.44.81.92). S.B.

Rue Didot Des HLM à Broussais ?

● Les projets de l'assistance publique-Hôpitaux de Paris se précisent quant à l'avenir de l'hôpital et de ses terrains.

S'il semble acquis que le bâtiment des Mariniers sera temporairement maintenu et que le bâtiment Leriche accueillera principalement les soins de suite en cardiologie, en revanche la partie historique de Broussais, à savoir les bâtiments en briques rouges, fait déjà l'objet de grandes manœuvres.

Selon "Le Moniteur des travaux publics", qui a consacré plusieurs articles à la valorisation du patrimoine hospitalier, une consultation de promoteurs/aménageurs privés aurait dû démarrer dès la fin de l'année 2000, pour une cession définitive des terrains prévue au premier trimestre 2003. Or il semble que l'AP-HP privilégie un autre scénario, se tournant désormais vers la Ville de Paris. La préfecture de Paris est en effet en train de rédiger un projet de protocole entre Paris et l'AP-HP pour la construction de logements sociaux sur Broussais et sur Boucicaut. L'AP-HP saisis à ce titre l'obligation faite à la Ville de Paris, depuis la convention de mars 1999 avec l'Etat, de construire en moyenne 2 100 logements sociaux par an.

Olivier Fillette, sous-directeur du logement à la préfecture, évoque ainsi plus de 1000 logements à construire sur les deux hôpitaux, dont la moitié à Broussais. Guy Bernfeld, directeur du patrimoine et de la logistique de l'AP-HP*, confirme ce projet en évoquant 500 logements. La négociation porte sur le prix des terrains et l'AP-HP pourra bientôt s'appuyer sur les résultats de l'étude de faisabilité commandée à un grand cabinet d'audit.

L'avantage pour l'AP-HP est certain : se débarrasser d'un seul coup de toute la surface (46 000 m²) ; la Ville étant presque seule capable de couvrir les frais d'une opération d'une telle ampleur. Surtout, ce recours à la Ville de Paris accélérerait grandement l'opération puisque d'après Olivier Fillette, "le devenir de ces terrains devrait être arrêté dans le courant du second semestre 2001." Ce type de



L'immeuble d'entrée de l'hôpital, 96 rue Didot, serait conservé. (PHOTO : FRANÇOIS HEINTZ)

convention entre administrations évite de recourir à la longue procédure du marché public. Une aubaine quand on sait que l'AP-HP a besoin d'argent frais très rapidement pour rembourser l'Hôpital européen Georges-Pompidou.

Vigilance sur les démolitions

S'agira-t-il alors d'une réaffectation des locaux existants ou de la construction de logements neufs ? Guy Bernfeld annonce que les bâtiments actuels accueilleront les activités et les logements. L'AP-HP suivrait en cela l'avis consultatif de l'Architecte des bâtiments de France de mars dernier, avis défavorable à la démolition. Ceci apparaît cohérent avec la promesse de l'AP-HP d'un "habitat de faible densité". Mais la vigilance s'impose : des représentants du personnel évoquent fortement le risque de démolition de ces bâtiments ; seul serait conservé l'immeuble d'entrée au 96, rue Didot.

En plus des 500 logements, la direction du patrimoine de l'AP-HP promet également la création d'espaces verts et d'équipements collectifs. Mais s'agira-t-il du simple maintien des espaces verts intérieurs protégés

dans le plan d'occupation des sols, ainsi que des deux crèches existantes ? Au Conseil de Paris, le maire Jean Tiberi a annoncé la "probabilité" d'un centre social de 300 m² dans des locaux dépendant de l'hôpital Broussais, promesse confirmée dans "Le Parisien" par le maire du 14e.

Des projets en cours d'élaboration, avec un calendrier de plus en plus précis... mais les principaux concernés, à savoir les habitants, n'ont toujours pas été consultés ! Un Comité du patrimoine architectural hospitalier s'est monté sous la présidence de Guy Bernfeld, faisant intervenir des personnalités du ministère de la Culture et des membres de l'Atelier d'urbanisme de la Ville de Paris, mais ni syndicats du personnel, ni associations de riverains, de commerçants ou d'usagers... C'est pourquoi ces derniers ont envoyé une lettre collective au directeur de l'AP-HP afin de demander au plus vite une réunion d'information et s'apprentent à lancer une vaste consultation des habitants. NICOLAS LIÉBAULT

* Il fut un responsable de la Semirep, qui a défiguré le quartier dans les années 70 (Zac Guilleminot-Vercingétorix).

LE FUTUR CENTRE SOCIAL SOUS INFLUENCE ?

Vingt-deux mois après la fermeture de Notre Maison, Lionel Assouad, maire de l'arrondissement, vient de promettre la création, "le plus tôt possible", d'un nouveau centre social. Les 1 100 m² perdus devraient finalement être remplacés par des locaux de 300 m², voire 400 m², dans les bâtiments libérés par la restructuration de l'hôpital Broussais.

Après deux ans de mobilisation des associations utilisatrices du centre disparu, l'enquête publique sur l'aménagement de la Zac Didot est venue accentuer la pression, en concluant à la nécessité d'ouvrir "dès que possible", des locaux associatifs non seulement sur la Zac (*), mais aussi dans la partie centre-sud-ouest de l'arrondissement.

Le dossier n'est pas clos pour autant. Jusque-là tenues à l'écart, les associations du quartier seront-elles partie prenantes de la gestion du futur centre ? Rien n'est moins sûr. Le 28 février, le maire de Paris indiquait en effet que "l'action concertée de la Caisse d'allocations familiales,

de la Fédération des centres sociaux, des élus concernés et des services de la Ville a rendu possible l'an passé l'émergence d'une association, Carrefour 14, susceptible d'assurer la gestion d'un nouveau centre social." En réalité, ni la Caf ni la FCS n'ont participé à la constitution de cette association, tout droit sortie du chapeau de la municipalité, le secrétaire général de Carrefour 14 n'étant autre que le suppléant de la députée-adjointe au maire Nicole Catala.

La concertation qui doit bientôt s'engager, "avec l'ensemble des associations et organismes concernés pour préparer le projet social qui devra être soumis à la Caf pour agrément", permettra sans doute d'y voir plus clair. En attendant, les anciens usagers de Notre Maison ne restent pas passifs ; ils invitent l'ensemble des futurs utilisateurs du centre à un débat en plein air, jeudi 20 avril à 18 h 30, place Moro-Giafferri. P.L.

(*) Ouverture prévue (dixit le maire) : "pas avant juin 2002".

INVESTISSEZ DANS LA (VIEILLE) PIERRE

On savait que l'association de défense du patrimoine Monts 14 bénéficiait de subventions municipales : 10000 F, votés à l'été 1998, en soutien à la publication de l'ouvrage "Quête d'un patrimoine menacé". Comme il se doit, cette somme apparaît dans les comptes de Monts 14 pour 1999.

Plus surprenant : figure au même chapitre, pour un montant de 15 000 F, la société Meunier Promotion. Ce généreux promoteur immobilier attend peut-être de nos amoureux des vieilles pierres qu'ils se montrent compréhensifs vis-à-vis de ses projets dans le quartier. O.S.

Le Château ouvrier sauvé une seconde fois

● Ce bâtiment, dont Jean Tiberi avait annoncé la réhabilitation fin 1997, paraissait sauvé. Toutes les associations, avaient d'ailleurs bataillé pour le sauver des pelleteuses (voir "La Page" n° 34). Changeant son fusil d'épaule en cours d'enquête publique, Paris Oxygène a surpris tout le monde en menant une campagne de "propagande active" pour réclamer sa destruction. Ses membres ont réussi à rallier les riverains de la rue Sainte-Léonie à leur idée. Le commissaire enquêteur a bien failli succomber à leur radicalisme. L'intérêt de conserver un lieu d'habitation populaire et de mémoire, témoin de plusieurs pages d'histoire du quartier ne l'a pas fait sourcilier. S'il recommande finalement de réhabiliter le bâtiment c'est pour ne pas perdre encore deux ans dans une nouvelle procédure d'enquête publique.

Les habitants actuels ont connu les pires difficultés pour être relogés dans la Zac durant les travaux. Sur vingt foyers concernés, cinq n'auront pas de place dans le quartier alors que la mairie s'y était engagée. Or, la Ville s'est également engagée à donner une priorité de retour aux anciens locataires dans les appartements réhabilités. Il sera certainement nécessaire de lui rappeler ses promesses pour que les amis d'Eugène (voir "La Page" n° 35) puissent retourner à la vie de Château. J.-P. A.

Aménagement de la Zac Didot : avis favorable

● Dans son rapport, le commissaire enquêteur reprend bon nombre de remarques formulées par les associations et les riverains.

Des locaux pour les assos !” “Relo-gez Notre Maison de quartier !” “Mais où vont chercher les enfants de la Zac ?” C’est sous ces banderoles, qu’une centaine d’habitants de Plaisance s’étaient retrouvés fin novembre 1999 pour demander à la Ville de prendre en compte leurs besoins dans le cadre de l’aménagement en cours. En projet depuis douze ans, le chantier entre les rues Raymond-Losserand, du Château, Didot et Pernety devrait, d’ici 2003, laisser place à un nouveau quartier (voir “La Page” n° 45). Cet automne, l’enquête publique avait mobilisé les habitants et les associations de quartier pour donner une dimension plus humaine au projet. Message reçu.

Dans son rapport rendu public fin janvier, le commissaire enquêteur, s’il donne un avis favorable au projet, émet cependant des réserves qui satisfont la demande générale. “Les constructions à réaliser le seront en modulant leur hauteur et leur aspect pour respecter le caractère de ce mini quartier et lui donner de l’harmonie”, recommande le commissaire, qui demande aussi à la Ville d’organiser des réunions avec la population pour définir ensemble la nouvelle tournure du projet en insistant sur l’aménagement du futur jardin. Il déclare ensuite nécessaire de prévoir une crèche



La mobilisation des habitants et des associations pour donner une dimension plus humaine au projet a porté ses fruits.

supplémentaire à proximité des nouveaux bâtiments. Enfin, “des locaux pour les associations seront prévus [...] avec une surface totale de 150/200 m²”, indique le rapport. Il insiste plus loin sur ce point en demandant que la Ville mette à disposition, ailleurs dans l’arrondissement, 250 à 300 m² de locaux associatifs supplémentaires pour reprendre “les activités de soutien scolaire, d’alphabétisation, de réunion et d’accueil des jeunes”.

La Ville de Paris, qui restait sourde aux demandes des habitants, se trouve aujourd’hui dans l’obligation d’amender sérieusement sa copie.

Piqué au vif, le maire surenchérit

Vu le nombre de remarques apposées sur le registre, leur prise en compte nécessitera un doigté dont la municipalité n’a pas toujours fait preuve. En effet, si le commissaire enquêteur s’est déclaré surpris de la mobili-

sation autour de ce projet, il explique dans son rapport que “la déplorable qualité architecturale des premiers bâtiments, construits dans la Zac, a contribué à cristalliser les oppositions.” Pour Lionel Assouad, qui en vantait encore récemment l’esthétique, c’était un mauvais coup porté à sa réputation d’homme de bon goût. Notre maire a essayé de se rattraper lors d’une réunion publique organisée à la mairie d’arrondissement. Surprenant l’assistance ainsi que les services techniques de la Ville, il a annoncé son intention de ne pas construire l’immeuble prévu impasse Sainte-Léonie (voir ci-dessous). Il a poursuivi en déclarant être opposé à l’avis du commissaire enquêteur qui voulait rehausser les constructions prévues au 67, rue Raymond-Losserand. Si ces nouvelles recommandations sont suivies d’effet (son avis n’est que consultatif), cela ira dans le sens d’une demande de dédensification du programme, réclamée par les associations. Par contre, le maire n’a pas voulu satisfaire la demande d’affecter (même provisoirement) les locaux commerciaux vides construits dans la première tranche, aux associations évincées du centre social Notre maison.

Enfin, aucune réunion de travail n’a été proposée aux associations pour examiner la nouvelle orientation du projet. Les

nombreux besoins exprimés lors de l’enquête puis de la réunion du 21 mars appellent en effet à examiner l’ensemble sous un jour nouveau, afin de lui redonner une cohérence. J.-P.A.

Les habitants au rapport

● Le rapport d’enquête publique nous livre un échantillon des préoccupations des personnes ayant fait part de leurs remarques durant l’automne dernier. Environ 600 mentions apparaissent sur les registres. Arrive en tête le besoin de locaux pour les associations (94 mentions), suivi du besoin de places en crèche (69), puis la nécessité de veiller à la densité, la hauteur et la localisation des habitations (68), le problème de l’aménagement du futur jardin (65) et celui de la conservation du Château Ouvrier (57). Viennent ensuite l’âme du quartier et la qualité urbaine (31), la circulation et le stationnement (25), la concertation (24), la place des artistes (24) et enfin la sécurité (15). Et dire que certains veulent nous faire croire que la sécurité est la préoccupation première des Parisiens...

Chanoine-Violet

Les ados interdits de square

● Pour faire passer son projet, la Ville écarte plusieurs associations de la concertation.

Le 6 mars dernier, la mairie du 14^e organisait une réunion publique pour présenter un projet de réaménagement du square Chanoine-Violet, situé à l’angle des rues Didot et du Moulin Vert.

Ce projet ne prend pas en compte les besoins du quartier en matière d’équipements pour les adolescents. Il reproduit, en plus grand, ce qui sera fait dans le square des Thermopyles (jeux pour les tout-petits, pelouse, arbustes, fleurs et bancs, voir “La Page” n° 45). Seules différences : une table de ping-pong (au lieu de deux actuellement) et un jardin potager de 190 m² réservé aux écoles. Mais pas de maison du jardinier, pas de jardin participatif, pas d’espace pour des manifestations festives ou culturelles et, bien sûr, rien pour les jeunes ; en revanche, des grilles de 2,20 m de haut lui donneront un “joli aspect de cage de zoo”, a pu ironiser l’association Paris Oxygène.

Les plans font la part belle aux courbes, invitent à la promenade, et les plantations ne déclencheront pas d’allergies respiratoires ce qui correspond à l’une des demandes exprimées par les habitants. Il est prévu un rétrécissement de la rue Didot... mais sans supprimer le stationnement ni agrandir les jardins sur la rue, comme le demandait la plupart des intervenants. Seuls les trottoirs, déjà fort larges à cet endroit, seront agrandis.

Le refus de la Ville de réfléchir simultanément à l’aménagement des trois squares (Chanoine-Violet, Thermopyles et Léonidas) lui permet, pour chaque projet, d’invoquer le manque de place pour contenter tout le monde. Quant à prévoir l’implantation d’au moins un équipement pour adolescents, Didier Daunat, directeur des parcs et jardins de la Ville a répondu : “Ces jardins sont faits pour des enfants jusqu’à 12 ans [...] ; Nous faisons des jeux normaux, pour des enfants normaux dans



Le terrain de basket du square Léonidas ne sera pas remonté au Chanoine-Violet. (PHOTO : F.H.)

des squares normaux ! Les jeunes sympathiques qui voudront jouer au ping-pong, pourront le faire à côté de leur maman [...]” Et le maire du 14^e de renchérir : “Les plus grands n’ont qu’à aller jouer dans les stades au bord du périphérique ou au square de la rue Vercingétorix !” Partir à

deux kilomètres pour aller “faire des paniers” et se défouler après l’école, les jeunes et leurs familles apprécieront.

A la sortie de la réunion publique, les membres d’Urbanisme et démocratie ont réaffirmé leur détermination à faire valoir leurs études et les propositions des habitants. Ils ont reproché au maire, après le mépris affiché par la Ville dans la recherche d’une solution de remplacement des structures sociales disparues (Notre Maison, Adèle 14, Cepije), de porter un nouveau coup à tous ceux qui œuvrent pour permettre aux jeunes une bonne intégration dans la Cité. L’association appelle les familles à faire connaître rapidement leur position par courrier à la mairie d’arrondissement. En effet, si l’appel d’offre est fructueux, le chantier devrait débuter en novembre prochain, pour une ouverture en juin 2001. Jeunes et moins jeunes, à vos plumes ! J.-P.A.

Lionel Assouad, maire du 14^e arrondissement, 2 place Ferdinand-Brunot, 75675 Paris Cedex 14.

Les limites à la concertation

● Depuis 1996, l’association de quartier Urbanisme et démocratie demande que les trois squares du secteur fassent l’objet d’une même étude, afin de mieux répartir les activités et les espaces lors des travaux prévus. Il s’agit des squares Chanoine-Violet et Léonidas (sur lequel est provisoirement implanté un terrain de basket) et du futur jardin des Thermopyles dont l’aménagement est en souffrance depuis 1977 !

En début de séance, Lionel Assouad, maire du 14^e, apprenait aux quelques 130 personnes présentes, qu’il avait

organisé des réunions de travail l’hiver dernier sur le sujet avec la plupart des associations. Après quelques échanges rapides dans la salle, les représentants associatifs dénombraient au moins quatre associations, présentes sur le terrain depuis plusieurs années, qui n’ont pas été conviées aux débats. Cela est d’autant plus regrettable que deux études, menées en 1998 et 1999 par Urbanisme et démocratie, avaient recolté 1157 idées pour réaménager ces espaces verts. Ainsi écartée de la concertation, l’association n’a pu faire valoir le point de vue des habitants.

Impasse Sainte-Léonie

Pas sous mes fenêtres !

● Quand la mairie préfère satisfaire une poignée de riverains plutôt que l’intérêt général.

Le 6 mars dernier, une habitante riveraine du square Chanoine-Violet demandait à ce qu’un lampadaire soit supprimé ou rabaisé pour ne pas éclairer son appartement. Quatre jours plus tard, le luminaire était démonté par les services de la Ville. Coïncidence ?

Cet automne, après deux ans de mobilisation des associations de quartier et de réunions avec la Ville, quelques riverains de l’impasse Sainte-Léonie réalisaient qu’une construction de quatre étages allait s’élever sous leurs fenêtres. Pétition, entrevues avec le maire auront suffi pour que celui-ci annonce, lors de la réunion publique sur l’aménagement de la Zac Didot, que cet immeuble ne serait pas construit. A quoi auront servi deux ans de concertation avec des associations généralistes et la recherche de l’équilibre du projet ? Pourquoi réclamer aux associations de quartier mesure et réflexion, et soupçonner sans cesse leur légitimité, alors qu’on cède au premier lobby venu ? S’il devait y avoir une diminution supplémentaire de la densité dans cet aménagement, n’aurait-il pas mieux valu examiner, autour d’une table de travail, avec les représentants de toutes les parties concernées, où cette diminution était la plus profitable à l’ensemble des habitants ?

Non, le maire, en période préélectorale, préfère contenter ici ou là quelques groupes de personnes avec lesquelles le

contact est passé, plutôt que d’examiner l’intérêt général.

Le riverain est la personne qui habite - ou dont les fenêtres donnent - le plus près d’un équipement quelconque et qui se préoccupe principalement du problème causé par cet équipement. Mais la somme des intérêts particuliers n’a jamais suffi à faire l’intérêt général. En ce sens, nos élus ont la charge d’écouter et de prendre en compte les besoins de tous les habitants et pas seulement ceux du riverain immédiat. Les urbanistes américains ont inventé un terme pour expliquer ce réflexe protecteur du riverain : c’est le réflexe Nimby (pour “Not in my back yard”, pas dans ma cour), que l’on pourrait traduire par “Faites ce que vous voulez, mais pas sous mes fenêtres.”

Riverains, la période semble propice ! Profitez-en pour demander ce dont vous n’avez jamais osé rêver : supprimer les bancs où s’installent les clochards, interdire aux enfants de jouer au ballon, enfermer les jardins derrière des grilles de zoo, faire déplacer l’arrêt de bus sous les fenêtres du riverain voisin... mais ne demandez jamais des locaux pour les associations, une véritable mixité sociale à l’intérieur d’un même immeuble, une crèche supplémentaire, des équipements sportifs pour les adolescents : cela dépasse les compétences d’un élu qui bat la campagne. J.-P.A.

MESSIEURS LES CENSEURS...

L’association Monts 14 n’a pas apprécié la note de lecture que nous avons consacrée à son ouvrage, “Quête d’un patrimoine menacé” (voir “La Page” n° 46). Et elle nous l’a fait savoir à sa manière. Pas par lettre ni par téléphone, encore moins par fax ou par courriel. Ces amoureux des vieilles pierres ne sont pas non plus venus nous voir sur les marchés, et pas davantage

au local où nous nous réunissons... Non, Monts 14 a préféré exprimer sa déception en recouvrant systématiquement - avec des moyens qu’on ne lui connaissait pas - les affiches de “La Page” contenant l’article jugé infamant. Décidément, nous n’avons pas les mêmes conceptions de la vie de quartier et de la liberté d’expression. O.S.

Boulevard Brune

Au Café éthique, la médecine en questions

● Depuis un an, la brasserie de la porte Didot accueille des débats sur l'éthique médicale.

Il y avait déjà, des cafés "philo", "psycho", littéraires. Désormais il y a dans notre arrondissement un "Café éthique", où se tiennent, depuis mai dernier, des débats autour de questions d'éthique concernant la santé.

La brasserie "La Porte Didot", 77 boulevard Brune, a déjà accueilli cinq débats publics organisés par des professionnels de l'hôpital Broussais et l'Espace éthique de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris

(AP-HP), à raison d'un lundi tous les deux mois environ, entre 18 et 20 heures. Les thèmes traités ont été : Les médecins ont-ils droit à l'erreur ? Doit-on dire la vérité aux personnes malades ? L'hôpital est-il fait pour les malades ? A l'hôpital, le malade a-t-il le droit de décider ? Mourir dans la dignité. Et le public vient nombreux dans ce café-brasserie, plutôt spacieux, où, dès 18 heures, les derniers arrivants se trouvent devant une salle comble.

Michel Bilis, directeur de l'hôpital Broussais, et Emmanuel Hirsh, responsable de l'Espace éthique de l'AP-HP, étaient présents à tous les débats, ce dernier jouant le rôle d'animateur.

Professionnels et usagers

Au côté des professionnels de l'hôpital Broussais, les intervenants, selon le sujet traité viennent d'horizons différents ; les associations d'usagers sont également

représentées. Ainsi, lors du débat du 21 février sur le thème "Mourir dans la dignité", sont intervenus : R. Zittoun, professeur en cancérologie, le docteur Lecomte, responsable de l'équipe mobile de soins palliatifs de l'hôpital Broussais, E. Fiat, philosophe, J. Girnt, de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité (ADMD).

La liberté de choisir le moment de mourir, revendiquée par J. Girnt, amena la question du droit de tuer, réfuté par le docteur Zittoun. On a beaucoup débattu sur la notion de dignité. Le terme d'euthanasie fut, bien entendu, prononcé. On a évoqué l'état de la législation sur ce sujet dans d'autres pays proches. Dans ces débats, chacun a l'occasion d'intervenir, et le fait parfois très spontanément. Le café n'est pas fermé aux habitués, et il arrive qu'un client du comptoir demande le micro : il a quelque chose à dire et ne s'en prive pas. Après tout, c'est "son" café ; ce type d'intervention détend toujours l'atmosphère.

Au milieu du public et au cours des échanges, le patron se glisse aussi discrètement que possible pour servir ces nombreux clients d'un soir. NICOLE PÉNASSE

Prochain Café éthique, le 17 avril. Thème : La douleur est-elle une fatalité ? Tél. : 01.43.95.93.39 (98 42).

Sous le "café", la "maison"

● A l'origine, après la sortie en 1996 de la "Charte du patient hospitalisé", naît, dans cet esprit, une Association pour la reconnaissance des droits des usagers (Ardus). Elle vise à transformer la relation soignants/soignés. Il fallait trouver un espace privilégié d'accueil, de rencontres et d'échanges pour les malades, les familles, les professionnels de santé et les associations impliquées dans ce projet.

Une "Maison des usagers", la première du genre, est alors implantée en mai 1997, dans l'hôpital Broussais. Elle est ouverte à tous et chaque mois, des rencontres à thèmes y sont organisées.

Parmi les objectifs, il faut souligner la création d'un comité d'information et d'éducation des patients, qui n'a pu encore être mis en place, en raison du transfert programmé de Broussais sur le site de l'hôpital européen Georges Pompidou (HEGP), mais qui se développera dans le nouvel hôpital.

Le principe du "Café éthique" était inscrit dans le projet de la "Maison des usagers". L'intention était d'offrir une plus large audience aux échanges, afin de faire évoluer ce mouvement de citoyenneté des malades.

L'initiative de ces innovations revient à Chantal Deschamps, chargée de mission

au sein de la "Mission des droits des usagers", auprès de la direction de l'hôpital Broussais. Elle a beaucoup œuvré depuis 1996, pour développer une réelle "démocratie sanitaire", avec Jean Wils, chargé de mission à ses côtés, et aujourd'hui responsable du département des droits des usagers à l'HEGP. Il collabore également à la publication du journal "Grains de sel", revue trimestrielle de l'hôpital nouveau.

Dans le prolongement de ce mouvement, l'objectif est de ne plus jamais écrire : "Sois malade et tais-toi !", titre d'un livre de Mustapha Khalfoun (éditions Acropole).

SAINT-VINCENT : REJOIGNEZ LE COMITE DE SAUVEGARDE

Nous l'avions annoncé (voir "La Page" n° 46), l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) s'apprête à supprimer le service de chirurgie de cet hôpital spécialisé dans la prise en charge des bébés et enfants handicapés. Les équipes de neuropédiatrie et de chirurgie orthopédique pédiatrique ont acquis, notamment grâce à leurs compétences pour les interventions complexes sur la colonne vertébrale, une réputation mondiale. Avec la fermeture de la chirurgie, c'est la cohérence même du projet médical de l'hôpital qui est remise en cause. Nombre de blouses blanches estiment qu'à terme, toute la pédiatrie pourrait disparaître. Voilà pourquoi ils appellent "l'ensemble de la communauté hospitalière, les usagers, les élus et la population" à réagir. Sur l'initiative de la CGT, un comité de sauvegarde a vu le jour le 24 février dernier. Depuis cette date, plus de deux mille personnes l'ont rejoint aux côtés de tous les personnels, professeurs et chefs de service de Saint-Vincent-de-Paul. Le syndicat Sud, six associations d'usagers, des commerçants, des médecins et une vingtaine d'élus de tous bords en font également partie. Si vous représentez une association de quartier ou si, individuellement, vous refusez ce démantèlement, vous pouvez rejoindre le comité de sauvegarde en demandant le texte à signer au 01.40.48.81.98. J.-P. A.

Abonnez-vous à La Page

Six numéros : 50 F ; soutien : à partir de 100 F. Adressez ce bulletin et votre chèque à l'ordre de L'Equip'Page : BP53, 75661 Paris Cedex 14.

Nom.....
Adresse.....

World Wide Web

Cinq jours entre quatre murs et trois w

● Un journaliste de "L'Express" s'est enfermé dans un hôtel du 14e, tout seul avec Internet.

Dans la chambre 30 du Inn City Hôtel, 35 rue Maurice-Ripoche, Pierre-Yves Lautrou, journaliste à "L'Express", est volontairement resté cloîtré durant cinq jours. Il n'a pour vêtements qu'un peignoir, une tenue de jogging et des chaussures. Et comme seuls liens avec le monde extérieur : un ordinateur et, en cas d'urgence, un téléphone portable. Quelques outils complètent sa panoplie : un bloc de papier, un crayon, et, indispensable à l'internaute, une carte de paiement. "Pour boire et manger, me laver et m'habiller, me distraire et m'informer, le salut viendra d'un fil, un tout petit fil, celui qui relie l'ordinateur à Internet. Ma chambre fait 20 m², mais mon magasin, c'est le World Wide Web..."

Sa première préoccupation : se restaurer. Pas si facile ! Enfin, il trouve un menu chinois, mais le montant de sa commande n'est pas suffisant (il manque 1 F) "Allons-y pour une seconde boisson. Confirmation par téléphone. Heureusement que mon portable était allumé". Livraison trois quart d'heure plus tard, les nems sont corrects, sans plus. Carte de crédit et téléphone portable sont les "armes absolues du cyberacheteur".

Et l'hygiène dans tout ça ? Il lui faut trouver de quoi se laver. Supermarché en ligne, (hora.fr). Il remplit son chariot virtuel : savon, rasoir, dentifrice... Un courriel confirme la commande, s'assure qu'il ne manque rien. Cette commande n'arrivera jamais.

S'informer en ligne, tentative assez concluante sur France Inter, mais le son n'est pas terrible.

A la fin de cette première journée, ses yeux sont fatigués, il a le dos cassé. Le lendemain il décide de se réveiller à neuf heures, direction le supermarché électronique. Il ne sait pas encore qu'il ne sera

jamais livré. "Bonjour, Pierre-Yves. Si vous êtes Pierre-Yves, cliquez ici. (Avec Houra, on est intime, ou presque.) Pain, confiture, café, jus d'orange... la liste est complète, il manque juste le sucre. En tapant "sucre" dans le moteur de recherche, on lui propose d'abord, sucre d'orge, puis "douillette classique de 6 mois à 2 ans, coloris jaune". Le journaliste finira tout de même par trouver : sucre en morceaux, mais son intimité avec Houra se termine là : "erreur 2020", fatale à son petit déjeuner.

Chaque matin est une défaite, nous dit-il, pas de douche, pas de petit-déjeuner, et comble du désespoir, pas un seul café en cinq jours.

Les difficultés l'obligent à penser sérieusement au pot prévu pour le dernier soir avec ses amis. Il doit se procurer : vêtements (chemise, tee-shirt, chaussettes), vins, fromages, fleurs... En dehors de ces dernières, livrées en quatre heures, rien ne se déroulera comme les sites web consultés le promettent. Pour les vêtements, il ne reste que certaines tailles (pas les siennes) ou bien : "Si vous êtes un nouveau client, votre commande ne peut bénéficier du service de livraison rapide".

Contretemps et annulation

Pour le repas, la livraison coûte plus cher que le repas lui-même. "En deux jours, dit-il, c'est déjà la cinquième fois que je livre en pâture mon numéro de carte de crédit au cyberspace". Il nous confirme, comme l'a fait une étude du groupe Andersen Consulting, qu'un quart des tentatives d'achat en ligne n'aboutissent pas. Les jours suivants se passent avec les mêmes contretemps, les mêmes annulations, les mêmes retards. Pour sa fête, il recevra tout de même à temps du pain, du vin blanc et rouge, et du fromage. "Le pot de vendredi, lui au moins, sera digne."

Il dira quelques jours plus tard sur France-Inter : "Si le réseau achat-livraison par Internet, est loin d'être au point, les possibilités d'échanges et d'informations sont phénoménales (quatre cents courriels en cinq jours)."

L'heure de sa libération approche, il n'a pas pu se laver depuis lundi, mais : "surtout, je vais voir des gens, parler, respirer l'air de la ville. Cela va faire du bien." Une balade dans les rues du 14e, un café ou deux au comptoir d'un bistrot (n'oublions pas qu'il est en manque) sont exactement ce dont il a besoin ! PAULE LASCOUMES

D'après "Le parcours du combattant d'un acheteur en ligne", "L'Express" du 24 février au 1er mars 2000, ou sur www.lexpress.fr.

ALPHABETISATION DE TRAVAILLEURS IMMIGRES

L'association Rétif (Rencontres, échanges, travailleurs immigrés et français), qui dispense notamment des cours d'alphabétisation au foyer des Arbustes, recherche des bénévoles. Les volontaires peuvent contacter Florence Woestelandt (tél. : 01.45.84.76.31) ou s'adresser au siège de l'association 4, rue Rondelet (12e), tél. : 01.45.40.20.23.

EMMAUS

Un "vestiaire Emmaüs" s'est installé à Plaisance. Très gros besoins en vêtements, chaussures, articles divers... pour hommes, femmes et enfants. 4, rue Georges-Pitard (15e), M° Plaisance, de 9 heures à 17 heures, en semaine. Tél. : 01.44.19.84.17. fax : 01.44.19.85.44.

Où trouver La Page

La Page est en vente à la criée sur les marchés du quartier (Alésia, Brune, Constantin-Brancusi, Daguerre, Edgar-Quinet, Sainte-Anne, Villemain...) et dans les boutiques suivantes.

- Rue d'Alésia : n° 1, librairie L'Herbe rouge ; n° 73, librairie Alésia ; n° 217, librairie Plaisance.
- Rue Alphonse-Daudet : n° 17, Bouquinerie Alésia.
- Rue Bénard : n° 47, librairie Tamazgha.
- Rue Boulard : n° 14, librairie L'Arbre à lettres.
- Rue Boyer-Barret : n° 1, librairie papeterie presse.
- Rue Brézin : n° 33, librairie Au Domaine des dieux.
- Boulevard Brune : n° 181, librairie Arcane.
- Rue Daguerre : n° 46, librairie.
- Rue Delambre : n° 17, librairie Lisez.
- Place Denfert-Rochereau : kiosque.
- Rue Didot : n° 27, librairie Le Grimoire ; n° 53, librairie Les Cyclades ; n° 97, librairie Pelatan ; n° 117, librairie Au plaisir de lire.
- Rue du Château : n° 146, Les Crus du soleil.
- Rue du Couëdic : n° 59, café L'Insolite.
- Boulevard Edgar-Quinet : kiosque métro.
- Avenue du Général-Leclerc : n° 71, kiosque ; n° 93, librairie Mag Presse.
- Rue Henri-Barboux : n° 6, librairie La Plume et l'encrier.
- Avenue Jean-Moulin : n° 12, librairie Nicole et Raymond ; n° 68, librairie Pingot.
- Rue Liard : n° 5, librairie-presse Liard.
- Avenue Marc-Sangnier : n° 20, Théâtre 14.
- Avenue du Maine : n° 165, tabac de la Mairie ; n° 197, La Cave ; n° 230, kiosque.
- Rue Mouton-Duvernet : n° 21, librairie Duvernet.
- Rue de l'Ouest : n° 23, agence STB Immobilier ; n° 67, librairie La Maison de Cézanne.
- Rue du Père-Corentin : n° 57, librairie du Père-Corentin.
- Rue Poirier-de-Narçay : n° 19, librairie Papyrus.
- Place de la Porte-de-Vanves : n° 3, librairie Poisson.
- Rue Raymond-Losserand : n° 22, restaurant Cana'Bar ; n° 48, librairie Distral ; n° 63, librairie Tropiques ; n° 68, kiosque métro Pernety ; n° 195 bis, librairie Le Marque-page.
- Avenue Reille : n° 2, librairie.
- Avenue René-Coty : n° 16, librairie Gilbert Priolet ; n° 27 bis, librairie Montsouris.
- Rue de la Sablière : n° 4, librairie La Sablière ; n° 36, friperie Magic Retour.
- Rue Sarrette : n° 59, épicerie.
- Rue Sophie-Germain : n° 7, librairie Miliari.
- Rue de la Tombe-Issoire : n° 63, librairie Aviotte ; n° 91, librairie.

La Page

est éditée par l'association L'Equip'Page : BP53, 75661 Paris Cedex 14. Tél (répondeur) : 01.45.41.75.80. Fax : 01.40.44.94.86. Courriel : lapage14@wanadoo.fr. Directeur de la publication : François Heintz. Commission paritaire n° 71 081. ISSN n° 12801674. Impression : Rotographie, Montreuil, Dépôt légal : avril 2000.